

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 18 avril 2019 à 9 heures
au Centre de services de Saint-Félicien
sous la présidence de Nadia Tremblay**

1. PRÉSENCES

Nadia Tremblay, Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, France Lapierre, Dany Privé, Julie Séguin et Mario Simard.

Invitée : Chantale Simard.

MOT DE BIENVENUE : Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Julie Séguin propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2019

3.1 Adoption

Francis Côté propose l'adoption du procès-verbal du 20 février 2019.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 27 novembre 2018

Au point 7, Révision du processus d'évaluation en vue de l'inscription sur la liste de priorité, France Lapierre demande à la partie patronale le nom des personnes qui ont pris part à ce comité. La partie patronale mentionne que Sabrina Castonguay, Lise Dufour, Stéphane Nadeau et Audrey Piquette formaient le comité.

3.3 Suivi du procès-verbal du 20 février 2019

Au point 13, Tâches et horaires, La partie patronale mentionne qu'un rappel au sujet des tâches et horaires sera fait auprès des directions au début de la prochaine année scolaire. Audrey Piquette précise qu'un courriel a été acheminé aux directions du secondaire pour leur rappeler que les périodes d'enseignants ressources ne soient pas utilisées pour que ces derniers assistent à des rencontres lors de plan d'intervention.

Au point 16, Ajout 20 minutes de récréation, Chantale Simard mentionne qu'elle prévoit discuter avec les ressources humaines de ce dossier dans les prochains jours.

4. CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Nadia Tremblay dépose le calendrier scolaire officiel de 2019-2020 (joint au présent procès-verbal).

5. CENTRALISATION DE LA SUPPLÉANCE

Audrey Piquette donne quelques précisions concernant la mise en place de la centralisation de la suppléance. Pour la partie patronale, le but est d'enlever une charge de travail aux secrétaires d'école et d'optimiser l'utilisation des ressources lors de suppléances. La partie syndicale déplore le nombre très élevé de problématiques depuis sa mise en place et propose à la partie patronale d'utiliser la centrale pour combler uniquement les absences lors de maladie non prévues. Pour toutes les autres absences prédéterminées : congé sans solde, compensation stagiaire, perfectionnement, etc. elle suggère également que les secrétaires dans les écoles soient responsables de combler les suppléances. La partie patronale analysera la demande.

6. NOTE DE SERVICE JOURNÉE TEMPÊTE

France Lapierre soulève une problématique au sujet de la note de service du directeur général, qui a été acheminée aux enseignants le 15 avril à 12 h 2, concernant l'horaire continu. Elle mentionne

aux membres du comité que ce point avait été discuté lors d'un CRT en 2013 et que les balises déterminées lors de cette rencontre étaient les suivantes : « Lorsqu'il y a des conditions routières périlleuses, les enseignants peuvent se présenter à l'école la plus proche et doivent informer leur direction et respecter 30 minutes pour le dîner. » De plus, les directions en collaboration avec le CPEE discuteront, au besoin, des autres procédures en cas d'une journée tempête.

7. INDEMNISATION DE VACANCES (6 %) – SERVICE CONTINU

La commission scolaire apportera les modifications en lien avec le service continu tout en respectant les normes du travail.

8. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La partie syndicale demande à la partie patronale des précisions concernant les programmes. Audrey Piquette explique qu'il n'y a pas de programmes définis mais plutôt une tâche d'enseignant en lien avec certaines exigences particulières.

9. SUBSTITUTION – EXCÉDENTS D'EFFECTIFS

La partie syndicale propose les modifications suivantes au texte concernant les excédents d'effectifs :

Lorsque, dans une école, un excédent d'effectifs est prévu pour l'année suivante dans un champ ou s'il y a lieu dans une discipline; la commission y maintient un nombre d'enseignantes et d'enseignants égal au besoin d'effectifs.

Substitution : La commission offre le choix aux enseignantes et enseignants qui sont réputés affectés à cette discipline d'être placés en excédent d'effectifs selon l'ordre d'ancienneté établi suivant la clause 5-3.12.

Dans le cas où aucun enseignant ou aucune enseignante ne se prévaut du choix qui lui est offert, les enseignantes et les enseignants à maintenir sont choisis par ancienneté parmi celles ou ceux qui sont affectés à cette discipline et celles ou ceux qui sont réputés affectés à ce champ ou cette discipline suivant la clause 5-3.12.

La partie patronale analysera la demande et informera la partie syndicale de sa décision.

10. CLIENTÈLE SCOLAIRE 2019-2020

Chantale Simard dépose les documents liés à la clientèle scolaire pondérée et non pondérée pour l'année scolaire 2019-2020 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

11. LISTE D'ANCIENNETÉ AU 30 JUIN 2018

Nadia Tremblay dépose la liste d'ancienneté au 30 juin 2018 (jointe au procès-verbal).

12. DÉPÔT DES DOCUMENTS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Audrey Piquette dépose les documents de l'organisation scolaire 2019-2020 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

13. AFFECTATION ÉCOLE, SECTEUR ET COMMISSION

Les affectations écoles se dérouleront entre le 15 et le 17 mai. L'affectation secteur (pour les quatre (4) secteurs) aura lieu le 20 mai à 16 h 30 à Saint-Félicien alors que l'affectation commission se tiendra le 27 mai. Quant à l'affectation des spécialistes, elle aura lieu au plus tard le 24 mai. D'ici quelques jours, tous les documents de l'organisation scolaire seront accessibles sur l'Intranet de la commission scolaire et une mise à jour de certains documents sera faite périodiquement.

14. VARIA

Aucun point n'est traité en varia.

15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à 9 h le 5 juin 2019 au Centre de services de Saint-Félicien.

LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 14 h 45.
